



L'ACCUEIL D'UN ANIMAL

En général

La Fondation AAP, installée en Almere, est un refuge Européen pour les animaux exotiques fondé en 1972. Les animaux accueillis par AAP originent des arrêts du commerce illégal et sont souvent gravement maltraités ou négligés. Aussi arrivent des animaux des particuliers, des laboratoires, des jardins zoologiques obscurs et des cirques. L'intention de AAP est de reaccoutumer les animaux sociaux au rapport avec ses congénères (resocialiser) et de préparer toutes les animaux à un remplacement en un environnement plus naturel dans un centre de bonne qualité à l'intérieur ou à l'étranger.

Liste d'attente

Il n'y a pas toujours tout de suite une place libre dans nos aménagements de quarantaine. Donc on utilise une liste d'attente pour certaines animaux. Dans les cas très urgents (par exemple en danger de euthanasie) nous ferons appel à un de nos partenaires de accueil. L'Animal est temporairement logé jusqu'il y a une place libre chez AAP.

Les dépenses

AAP accorde toujours priorité à l'animal lui-même. En principe nous ne répercutons pas les frais de l'accueil. En outre un contribution volontaire sera toujours très opportun, parce-que nous ne recevons pas de subvention d'Etat et nous dépendons totalement des donateurs.

Declaration de renonciation

À l'arrivée d'un animal chez AAP son patron doit signer un déclaration de renonciation. Le propriétaire déclare ainsi de renoncer à ses droits sur l'animal. Cette déclaration est inconditionnellement et irréversible.

Quarantaine

À l'arrivée toutes les animaux seront placés en quarantaine durant six à douze semaines. Cette période nous met en état d'observer consciencieusement la condition générale psychologique et corporelle de l'animal. On contrôle la santé de l'animal à la base d'une visite médicale du sang et du fumier. Au cas qu'on a l'imprévu constate par des recherches et des observations une maladie fatal pour homme ou animal ou un problème de conduite très sévère, AAP peut décider sans consulter l'ancien propriétaire de tuer l'animal. (consultez-vous dans ce texte "Euthanasie")

Le contrôle des naissances

AAP applique de façon permanente une politique de non-reproduction pour tous les mammifères se trouvant sous sa responsabilité, à moins qu'il existe des raisons valables d'en décider autrement. Si une contraception permanente n'est pas appliquée, une contraception temporaire est mise en place pendant la durée de leur séjour au centre de sauvetage et sera de préférence maintenue une fois les animaux replacés. Les exceptions à ce principe peuvent être qu'une espèce possède un programme officiel de reproduction ou qu'elle est en voie de disparition à l'état sauvage.

l'Euthanasie

Chez AAP on pratique rarement l'euthanasie, même pas quand il s'agit des animaux handicapés mentalement ou corporellement. On applique comme critère la possibilité d'une existence digne.

Le critère minimal d'une existence digne pour les animaux est la possibilité de se munir des besoins élémentaires comme la nourriture et la boisson. Quand ça ne va plus et il s'agit d'une situation permanente, on peut décider de pratiquer l'euthanasie. Mais d'abord le gardien d'animaux et le vétérinaire feront naturellement leur mieux de guérir l'animal ou de l'apprendre de se débrouiller.

Visiter un animal

En principe on ne visite plus l'animal cédé. L'animal doit réapprendre de se débrouiller avec ses congénères et une visite de son ex-patron causera du stress. Ça signifie généralement une rechute dans le processus de réinsertion sociale et de la réhabilitation et causera agitation dans sa groupe.

Remplacement

Au cours du séjour des animaux chez AAP on tente de les préparer le plus possible sur une vie dans un environnement plus naturel. Par exemple nous apprendrons les animaux de se défendre en ce qui concerne la nourriture et de se débrouiller avec ses congénères. Aussitôt que l'animal peut se débrouiller et il est déclaré mentalement et corporellement sain, nous leur cherchons activement une nouvelle destination. Cette destination se situe de préférence si près de possible de la région d'origine ou se ressemble au plus près à cette région. Ça peut être un zoo renommé, un parc animalier ou une réserve. Les animaux sont replacés en groupe le plus possible. Presque toujours un gardien escorte les animaux à l'adresse nouvelle pour surveiller si on donne des soins correctes pendant le voyage et directement à l'arrivée.

l'Attention des médias

Aap se dirige sur la prévention par information pour éviter que encore plus d'animaux deviendront victimes d'ignorances de ses propriétaires. Le média joue un grand rôle là dedans. Il arrive que nous priions le propriétaire/cedant d'inviter le média pour assister à la cession d'un animal. Naturellement nous ne pouvons et voulons pas l'obliger de coopérer. Mais en coopérant on aide indirectement les autres animaux exotiques en détresse.

L'attention des médias est aussi un moyen effectif pour amplifier la renommée de AAP.